



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau du contrôle de légalité
et de l'intercommunalité

Dossier suivi par Sébastien GUNTHER
Tél. 03.25.30.22.30
sebastien.gunther@haute-marne.gouv.fr

CHAUMONT, le 29 JUN 2018

Le Préfet de la Haute-Marne

à

Destinataires *in fine*

Objet : Dématérialisation des marchés publics

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous rappeler que, s'agissant des procédures lancées à compter du 1^{er} octobre 2018, les communications et échanges d'informations relatifs à des marchés publics d'une valeur supérieure ou égale à 25 000 Euros hors taxes, devront être réalisés par voie électronique.

À cette date, toute procédure passée en méconnaissance de cette obligation sera, *de facto*, irrégulière.

Afin d'anticiper au mieux l'échéance du 1^{er} octobre, la direction des affaires juridiques (DAJ) des ministères économiques et financiers a élaboré un guide « très pratique » à destination des acheteurs publics. Je vous engage vivement à prendre connaissance de ce document.

Vous trouverez, par ailleurs, l'ensemble de la réglementation applicable dans ce domaine à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dematérialisation-commande-publique>

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet.



Françoise SOULIMAN

Destinataires :

Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils d'Administration des Établissements Publics d'Habitat,
Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS

Pour information :

Madame et Monsieur les Sous-Préfets,
Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques,
Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations par intérim